



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er mars 2018

- Membres afférents au Conseil Municipal : **14**
- En exercice : **14**
- Présents : **13**

- Excusés : Anthony CELERIEN, pouvoir à M. GILES
- Secrétaire de séance : Bernard BON
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

1 - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1.1 Intercommunalité

– 1.1.1 Arrêté du Préfet : nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire

L'arrêté du Préfet en date du 9 janvier fixe la nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire de la CCVD, conformément à la loi, mettant fin à une représentation dérogatoire qui favorisait les petites communes. Le nombre passe de 65 à 60 sièges, et la représentativité est proportionnelle à la population de chaque commune : Livron +4 sièges, Loriol +3, alors que Eurre, Chabrillan, Cliousclat, Divajeu, Vaunaveys, Mirmande, Saou, Beaufort, Soyans, Suze, La Répara, et Puy-saint-Martin perdent un siège.

– 1.1.2 Compte rendu des conseils communautaires du 30 janvier et 27 février

- 30/01 : Mise à jour des membres du CC: Un seul siège pour Puy (M Giles – Suppléant : D. Perrin).
Autorisation de la signature du contrat de rivière Roubion-Jabron.
- 27/02 : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs.
Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) et délégation aux communes pour des demandes ponctuelles (C'est la commune qui préempte sur son territoire).

– 1.1.3 SIGMA : Approbation de la délibération d'adhésion de la commune de Suze

↳ **Délibération : adoptée à l'unanimité.**

1.2 Urbanisme

– 1.2.1 Demandes d'Urbanisme, DIA :

Garage Robert Bon, rue du temple : La commune ne préempte pas.

– 1.2.2 Dossiers depuis début 2018 :

PC : 0, DP : 3, CUa : 1, CUb : 1

1.3 Personnel

Alexandra Chaze est désignée « régisseur principal » pour la commune par arrêté du Maire.

1.4 Affaires générales

1.4.1 Election d'un adjoint :

Le Maire propose de délibérer pour l'élection d'un 4^{ème} adjoint suite à l'élection de Denis Perrin au poste de 1^{er} adjoint en remplacement de Xavier Du Garreau.

↳ **Délibération : adoptée à l'unanimité.**

Vote à bulletin secret, secrétariat assuré par Stéphanie Tichon-Huet : Jean Michel Murer est élu avec 13 voix et un vote blanc sur 14 votes exprimés. (Sans être candidat lors de l'élection du premier adjoint au précédent conseil, monsieur MURER avait eu 2 voix).

1.4.2 Informations

- Madame Marie-Pierre MONIER, sénatrice, sera en visite à la mairie le vendredi 16 mars à 17 heures.

2 JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

Vie scolaire

- Des parents d'élèves étaient présents au conseil municipal et le Maire a rappelé les différents courriers adressés aux décideurs pour s'opposer à la fermeture d'une classe à Puy-Saint-Martin.

Il convient d'argumenter de façon factuelle la demande de son maintien, notamment en affichant un nombre plus important d'inscrits et pour cela recenser les nouvelles familles arrivées à Roynac et Puy et faire inscrire rapidement les enfants.

L'inspecteur appuie la décision de fermeture sur un effectif probable de 113 élèves pour 6 classes alors que les prévisions effectuées par les mairies sont supérieures à 120 élèves. Les maires de Roynac et Puy-Saint-Martin sont en attente d'un rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie.

- Le conseil communautaire de la CCVD a adopté le 27 février une motion à la demande du Maire sur ce sujet :

« La commune de Puy-Saint-Martin a été informée le 12 février par M. L'Inspecteur d'Académie de la fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2018-2019.

La Communauté de Communes du Val de Drôme comprend 30 communes, dont 27 comptent moins de 2.000 habitants. Ses élus savent l'importance que représente une classe dans une commune rurale. Ils peuvent témoigner des efforts considérables consentis par les municipalités pour assurer le bon fonctionnement de leur école, et ainsi offrir à leurs enfants de bonnes conditions d'enseignement.

Ils se réjouissent des nombreuses ouvertures de postes dans les zones d'éducation prioritaire, mais refusent que cela se fasse au détriment des zones rurales.

Ils constatent, une fois de plus, que contrairement aux discours officiels, la défense de la ruralité n'est pas une priorité pour les décideurs publics pour qui nos territoires « reculés » ne sont que des espaces sans intérêt et sans avenir, tout juste bons à accueillir leurs résidences secondaires.

Ils déplorent que la carte scolaire soit établie au regard d'une seule logique comptable qui méconnaît les efforts des élus locaux pour renforcer l'attractivité de leur village et de leur école, et qui ignore des perspectives démographiques pourtant encourageantes.

Ils n'accepteront pas cette nouvelle dégradation des conditions d'existence des communes rurales, et demandent solennellement à M. l'Inspecteur d'Académie de surseoir à cette décision de fermeture de classe à Puy-Saint-Martin ».

- Une réunion de travail est organisée le 2 mars avec les enseignants et la mairie pour mettre en place une méthode d'argumentation.

3 TRAVAUX, VOIRIE, CADRE DE VIE :

3.1. Travaux, Voirie et Assainissement

○ Ateliers communaux :

- Samuel Bedouin fait circuler les plans élaborés pour la construction d'un bâtiment neuf de 170 m², comprenant une partie garage et une partie ateliers et sanitaires.
- David Lamande est en attente de propositions pour l'équipement de la toiture en panneaux photovoltaïques.

○ Ronds-points :

- En attente d'une réunion technique avec le département.

○ Signalétique :

- La réunion du 22 février a permis de préciser les panneaux nécessaires à la signalétique directionnelle de la déviation.

3.2. Cadre de vie

3.2.1 Compte rendu de la réunion Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – CCVD :

La réglementation, en l'état actuel, demande la mise en place de réservoirs d'eau de 30 m3 à proximité de chaque maison éloignée de plus de 200 mètres d'une borne à incendie. Pour la commune de Puy, il y aurait 70 maisons dans ce cas ! et ce problème est identique dans beaucoup de communes... mais la mise en place devait être lancée au 1^{er} janvier 2018.

La CCVD a donc établi une motion réclamant une modification de la législation.

3.2.2 Catastrophes naturelles – sécheresse :

Comme prévu et annoncé dans le dernier Puy-saint-Martinois, si le nombre de déclarations de dégâts immobiliers liés à la sécheresse de l'été 2017 est suffisant, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera faite à la Préfecture.

3.2.2 Convention pour la prise en charge des chiens errants :

Le Code rural prévoit que chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens errants. Sur la base de la convention existante entre la commune de Saôu et le chenil de Crupies, le maire propose de passer convention avec le chenil de Puy-Saint-Martin (Pierre MOULIN).

4 - VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

4.1 Vie Associative

- Compte rendu par Denis des assemblées générales des associations de Puy-Saint-Martin
 - o AAR
 - o TILP
 - o Archives et Patrimoine
 - o PSMi

La date limite de demande de subvention a été repoussée au 31 mars, un courrier électronique a été adressé pour diffuser cette information à l'ensemble des associations.

- Annonces des AG programmées :
 - o Amicale laïque le 22 mars au CLSH
 - o Vieillir au village le 23 mars à la SDF de La Bégude de Mazenc
 - o Médiathèque le 30 mars à la Maison des Lettres

- Téléthon :

Le prochain Téléthon sera organisé pour le bassin de vie sur la commune de Roynac le 8 décembre 2018, en partenariat avec Puy-saint-Martin. Les associations locales sont donc invitées à participer à l'événement.

4.2 Culture

- Fulgurances :

La CCVD et la Gare à coulisses organiseront en juillet 2018, 6 spectacles délocalisés dans 6 communes parmi celles qui seront candidates. Le coût du spectacle est de 716 € et les dates retenues sont les 6, 7, 8, 9, 12, 13 juillet. Le conseil municipal se prononce pour « candidater » avec 9 voix sur 14.

4.3 Communication

- Café citoyen du 10 mars 2018 : il est reporté au samedi 24 mars, à 17h, à la salle des fêtes

5 FINANCES ET ENERGIE

5.1 Présentation des compteurs LINKY :

La présentation par ENEDIS est reportée au conseil du 29 mars avancé à 18 heures.

5.2 Renforcement du réseau basse tension quartier « les Batailles » :

Suite à la première proposition du SDED (contribution communale : néant), la mairie a demandé qu'on profite des travaux de la déviation pour enfouir le réseau. Le devis proposé par le SDED pour cet enfouissement entraînerait une participation de la commune de 20.723 €. Il est donc souhaité de s'en tenir à la première proposition, mais une troisième solution gratuite semble envisageable... La délibération sur ce point est donc reportée.

5.3 Demandes de subventions complémentaires :

- Signalétique : attente devis
- Complément de l'étude d'aménagement du Chastelas : relevé topographique
- Aire de co-voiturage : attente projet
- Aire de jeux pour enfants Parc Clément : attente devis

5.4 Débat d'orientation budgétaire 2018 :

Le contexte général est moins fragile en 2018 malgré la baisse de 40% en 3 ans des dotations budgétaires de l'état, en particulier grâce à la baisse des dépenses à caractère général et à la renégociation des cinq prêts avec la caisse d'épargne.

Sur le budget Fonctionnement 2017, l'excédent est satisfaisant avec 181 K€, en raison d'une part de la baisse des dépenses et des charges de personnel, et d'autre part de l'augmentation des ressources par la taxe d'habitation... mais on connaît mal l'évolution de cette ressource qui devrait être remplacée par une dotation forfaitaire.

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire sera amputée de 6 K€ pour le financement du PLUi et on va perdre la taxe de séjour 2142 € en 2017 au profit de la CCVD en charge du tourisme.

Il conviendra de dégager pour 2018 une capacité d'autofinancement au moins égale au remboursement du capital des emprunts soit 57 K€.

Sur le budget investissement 2017, le résultat est positif de 50 K€ grâce à la vente de la poste, qui sera en grande partie utilisée pour la réhabilitation de deux des trois appartements de l'école (115 K€).

Il convient d'intégrer les dépenses engagées pour les différentes études qui tombent toutes en 2018 (Mise en valeur du Chastelas, Traversée du village, Accessibilité Mairie).

6 QUESTIONS DIVERSES

Le goudronnage des rues Jules Ferry et du 11 novembre 1918 est en attente du chantier d'ADN pour l'enfouissement des réseaux de la fibre optique...il convient de faire accélérer sa mise en œuvre.

Le projet éolien sera rediscuté avec la CCVD, le désistement de la commune de La Répara-Auriples changeant les données initiales, il serait souhaitable de faire établir un cahier des charges par la CCVD avant de lancer d'éventuels appels d'offre.

Pour info, les demandes de subvention pour le cinéma, Jazz au village et la marche nocturne n'ont pas été retenues par la CCVD, le maire va essayer de faire modifier ces choix.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine séance du conseil municipal, le jeudi 29 mars 2018, à 18 h 30
--